

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Présents
11

Votants
11

Date de la
Maire.
Convocation
21/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 27 AOUT 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt sept août
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS,

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric,
BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, BLACHON Daniel,
CAREL Katia, FERREOL Thomas, RIEU Sébastien, TORRES
Edith, SOUQUE Philippe.
EXCUSES : BONELLO Maryline, MELLADO Nicolas.
PATOUILLARD Emilie, RIBOUAT Valérie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Katia CAREL a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026/07/08

**Maison d'Assistantes
Maternelles**

Vu les délibérations n° 2024/01/01 du 14 février 2024 ; n°
2024/07/06 du 11 décembre 2024 et n° 2025/02/14 du 02 avril
2025 ;

**- Régularisation des
charges d'électricité**

Vu le bail contrat de location en date du 29 février 2024 ; l'avenant
n° 1 au bail du 11 décembre 2024 et l'avenant n° 2 au bail du 02
avril 2025 ;

**- Avenant n° 3 au bail
contrat de location**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de
procéder à la régularisation des charges d'électricité et au calcul de
la provision pour l'année à venir pour le local occupé par
l'association « la MAM'lescours » situé 2 place Blaise Royon.

Selon le décompte ci-dessous :

- charges d'électricité du 01/03/2025 au 28/02/2026 : 2 399,38 €
- provisions versées par l'association du 01/04/25 au 31/03/2026 :
140 x 12 = 1 680,00 €
- régularisation : 719,38 € à verser par l'association

Monsieur le Maire propose en accord avec les représentants de
l'association de revoir le montant de la provision mensuelle à
compter du 1^{er} septembre 2026 et de le fixer à 200,00 €/mois.

.../...

AR Prefecture

043-214302275-20260827-2026_07_08-DE
Reçu le 14/09/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la régularisation des charges du 01/03/25 au 28/02/26 à 719,38 € : somme versée par l'association « la MAM'lescours ».

- **ACCEPTE** que le montant de la provision pour les charges d'électricité soit porté à 200,00 € / mois à compter du 1^{er} septembre 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au bail contrat de location ainsi que toutes les pièces utiles au dossier.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



La secrétaire de séance,
Katia CAREL



AR Prefecture

043-214302275-20260827-2026_07_08-DE
Reçu le 14/09/2026